

Ville de Malakoff

ACTE MODIFICATIF N°2

**Marché 20_06 relatif aux travaux de rénovation thermique,
de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire
Paulette Nardal
Lot n° 12 : Plomberie – sanitaires**

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre du lot n°12 « Plomberie – Sanitaires » du marché 20_06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal, plusieurs ordres de service ont été émis afin de prolonger les délais d'exécution des travaux.

Ces prolongations s'inscrivent dans un contexte général de perturbations, liées notamment à la crise sanitaire de la Covid-19, à des difficultés d'approvisionnement, à des réajustements de planning accompagnés d'interruptions de chantier à l'initiative de la maîtrise d'ouvrage, ainsi qu'aux retards d'exécution rencontrés sur d'autres lots. Ces circonstances ont eu un impact en cascade sur l'organisation globale de l'opération, sans que le titulaire du lot n°12 « Plomberie – Sanitaires » ne puisse en être tenu responsable.

Toutefois, des erreurs matérielles et/ou imprécisions ont été constatées dans les ordres de service concernés rendant ambiguës l'appréciation du délai global d'exécution des prestations de ce lot.

Le présent acte modificatif a donc pour objet de procéder à leur régularisation, sans incidence sur l'économie générale ni sur les conditions essentielles du marché, en précisant la période effective de prolongation du délai d'exécution des travaux du lot n°12.

Dès lors, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Malakoff
1 Place du 11 Novembre 1918
CS80031
92245 Malakoff
Représentée par la Maire, Madame Jacqueline BELHOMME

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

SERT
53 Rue des Chaises
28 000 CHARTRES
Représentée par le Président, Monsieur WEISS Stéphane

C - Objet du marché et de l'acte modificatif n°1

Objet : Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal – Lot 12 : Plomberie – Sanitaires.

Date de notification : 4 septembre 2020.

Durée : le marché est passé pour la durée de réalisation des travaux, assortie du délai de garantie de parfait achèvement. Un ordre de service précise la date à partir de laquelle démarre le délai global d'exécution des travaux. Ce délai global d'exécution des travaux est fixé à 24 mois.

Montant initial du marché :

- Montant HT : 135 033,45 €
- TVA 20% : 27 006,69 €
- Montant TTC : 162 040,14 €.

Acte modificatif n°1

- Montant HT : 1 780,08 €
- TVA 20% : 356,02 €
- Montant TTC : 2 136,10 €.
-

Montant total du marché et de l'acte modificatif n°1

- Montant HT : 136 813,53 €
- TVA 20% : 27 362,71 €
- Montant TTC : 164 176,24 €.

D - Objet du présent acte modificatif n°2

Conformément aux articles L.2194-1, 5° et R.2194-7 du Code de la commande publique, le présent acte modificatif n°2 a pour objet d'apporter une clarification sur la période effective d'exécution du lot n°12, sans en modifier la nature, le montant ou l'économie générale du contrat, cette modification ne revêtant donc pas un caractère substantiel.

Les parties conviennent que les 4 ordres de service concernés se succèdent sans discontinuité et doivent être interprétés comme constituant une prolongation continue et ininterrompue du délai contractuel.

En conséquence, la durée totale d'exécution des travaux du lot n°12 « Plomberie – Sanitaires » est fixée à 36 mois, soit du 08 septembre 2020 au 07 septembre 2023.

E – Incidence financière

Le présent acte modificatif n°2 n'a pas d'incidence financière.

E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A
Le

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A
Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

G - Notification de l'acte modificatif n°2 au titulaire de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent acte modificatif n°2 »

A
Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification de l'acte modificatif n°2)

Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 02/08/2025

Publié le



ID : 092-219200466-20250729-DEC2025_179-AR

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :